

Désignation de l'entreprise : Société 2T3M IMMO SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise198 Chemin de la Combe38380 ST CHRISTOPHE SUR GUIERS

Durée de l'exercice précédent*12

Néant

44328070600047

				Exercice N clos le,13 0 0 9 2 0 2 3		N-113 0 0 9 2 0 2 2			
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3		Net4	
Capital souscrit non appelé(I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	25 229	AU	12 727	12 502		17 548	
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)	BJ	25 229	BK	12 727	12 502		17 548	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens		BN	133 384	BO		133 384		90 161	
En cours de production de services		BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT	105 085	BU		105 085		105 085	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	324	BW		324		4 513	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	620	BY		620		195	
	Autres créances (3)	BZ	23 047	CA		23 047		42 409	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	7 837	CG		7 837		148 207	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	616	CI		616		536	
	TOTAL (III)	CJ	270 914	CK		270 914		391 105	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer(IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations(V)	CM							
	Ecart de conversion actif*(VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	296 143	IA	12 727	283 416		408 653	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilsations :		Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadran

* Des données concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2022

Dossier N° 329920 en Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

FIRECOM MORESTEL

Désignation de l'entreprise : Société 2T3M IMMO SARL

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : Société 2T3M IMMO SARL										Néant ☐ *	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.....500.....)					DA	7 500	7 500			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))					DC					
	Réserve légale (3)					DD	750	750			
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1))					DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ))					DG	203 942	104 329			
	Report à nouveau					DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(28 530)	99 613			
	Subventions d'investissement					DJ					
	Provisions réglementées *					DK					
	TOTAL (I)					DL	183 662	212 192			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM				
Avances conditionnées					DN						
TOTAL (II)					DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP					
	Provisions pour charges					DQ					
	TOTAL (III)					DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS					
	Autres emprunts obligataires					DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	5 270	15 686			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))					DV	88 022	60 665			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	1 146	103 751			
	Dettes fiscales et sociales					DY	5 315	16 360			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ					
	Autres dettes					EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB					
	TOTAL (IV)					EC	99 754	196 461			
	Ecart de conversion passif * (V)					ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	283 416	408 653			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B					
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C						
				Ecart de réévaluation libre	1D						
				Réserve de réévaluation (1976)	1E						
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF					
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	99 754	191 191			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2T3M IMMO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 198 Chemin de la Combe
38380 ST CHRISTOPHE SUR GUIERS**

443 280 706 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier février,

A 14 heures 30,

Les associés de la société 2T3M IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 100 parts de 75 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 198 Chemin de la Combe 38380 ST CHRISTOPHE SUR GUIERS, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique en date du 18 janvier 2024.

Sont présents :

Monsieur Sébastien BERRUYER, titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,

Madame Estelle LAMBERT-CHAPERON, épouse LAMBERT-CHAPERON, titulaire de 51 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien BERRUYER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à -28 529,76 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-28 529,76 euros
-----------------------	------------------

Prélèvement sur les réserves :

- sur le compte "autres réserves"	28 529,76 euros
-----------------------------------	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :
14 286,00 euros, soit 142,86 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 286,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2022 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de

commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 18 863.21 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Sébastien BERRUYER

Estelle LAMBERT-CHAPERON,

2T3M IMMO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 198 Chemin de la Combe
38380 ST CHRISTOPHE SUR GUIERS**

443 280 706 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01 février 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à -28 529,76 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -28 529,76 euros

Prélèvement sur les réserves :

- sur le compte "autres réserves" 28 529,76 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

14 286,00 euros, soit 142,86 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 286,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2022 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 283 416.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 37 616.67 Euros et dégageant un déficit de -28 529.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	25 229		
TOTAL	25 229		
TOTAL GENERAL	25 229		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			25 229	25 229
TOTAL			25 229	25 229
TOTAL GENERAL			25 229	25 229

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	7 681	5 046		12 727
TOTAL	7 681	5 046		12 727
TOTAL GENERAL	7 681	5 046		12 727

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	5 046				
TOTAL	5 046				
TOTAL GENERAL	5 046				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	620	620	
Personnel et comptes rattachés	80	80	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	569	569	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 398	22 398	
Charges constatées d'avance	616	616	
TOTAL	24 283	24 283	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 270	5 270		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 146	1 146		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	910	910		
Taxe sur la valeur ajoutée	986	986		
Autres impôts taxes et assimilés	3 419	3 419		
Groupe et associés	88 022	88 022		
TOTAL	99 754	99 754		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 415			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	88 022			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	75.0000	100			100

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720
Dettes fiscales et sociales	3 419
Total	4 139

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges à payer

	Montant
AGO FIRECOM	720
TVS	3 419
Total	4 139

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	616
Total	616

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASS VERSPIEREN	61 6		
Total	61 6		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- GALLIAN RBT ASS TROP REG	320	77180000
- SOLDE TVS	1 124	77180000
- SOLDE FNAIM	626	77180000
Total	2 070	

Le 01/12/2023
Mr BERRUYER Gérant